

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	10
Votants	13

Date de la convocation :

9 octobre 2023

Date d'affichage

9 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Etaients présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Adjoint, David GILBERT, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Etaients absents excusés : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Franck BRYON,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°89/2023 : PROJET DE VESTIAIRES DE TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE/ BLOC SANITAIRE SELL'PARC / MO / VALIDATION DES ESQUISSES

PHASE ESQUISSE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°71.2023 du 5 septembre 2023 la collectivité a missionné en qualité de maître d'œuvre Sports Initiatives ZA la belle croix 2 / 72510 REQUEIL dans le cadre du projet de réalisation des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc.

Suivant le contrat de maîtrise d'oeuvre, des échanges ont lieu afin de pouvoir soumettre aux élus l'esquisse et la valider.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'esquisse de réalisation des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°71/2023 du 5 septembre 2023 missionnant en qualité de maître d'œuvre Sports Initiatives ZA la belle croix 2 / 72510 REQUEIL

Au stade actuel de la réflexion, deux esquisses sont retenues :

-en matériau classique

-en modulaire

Le choix définitif sera fait dans les prochaines semaines.

CONSIDERANT que l'Esquisse du projet de réalisation des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc, est jugée conforme aux attentes de la commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

- **VALIDE** la phase esquisse sur la faisabilité des vestiaires du terrain de football synthétique ainsi que du bloc sanitaire pour le Sell'Parc,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le **24 OCT. 2023**
ID : 035-213503246-20231017-89_2023-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

